Cahiers de l'Urmis

8 | 2002
Le cosmopolitisme

À propos des « langues minoritaires » et des groupes qui les parlent

Actualité de la « phénoménologie des systèmes linguistiques » de Bernard Poche

Philippe Poutignat

Édition électronique
URL : http://journals.openedition.org/urmis/23
DOI : 10.4000/urmis.23
ISSN : 1773-021X

Éditeur
Urmis

Édition imprimée
Date de publication : 1 décembre 2002
ISSN : 1287-471X

Référence électronique
Philippe Poutignat, « À propos des « langues minoritaires » et des groupes qui les parlent », *Cahiers de l'Urmis* [En ligne], 8 | décembre 2002, mis en ligne le 15 juin 2004, consulté le 08 septembre 2020.
URL : http://journals.openedition.org/urmis/23 ; DOI : https://doi.org/10.4000/urmis.23

Ce document a été généré automatiquement le 8 septembre 2020.

Les contenus des *Cahiers de l'Urmis* sont disponibles selon les termes de la Licence Creative Commons Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification 4.0 International.

À propos des « langues minoritaires » et des groupes qui les parlent

Actualité de la « phénoménologie des systèmes linguistiques » de Bernard Poche

Philippe Poutignat

1. Quels groupes ?

1 La République a-t-elle failli être disloquée ? Le risque, s'il existait, a, en tout cas, été écarté. La ratification de la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires[1], de 1992, signée en 1999, est bel est bien enterrée. Le Conseil constitutionnel a tranché : le préambule de la Charte, (en particulier « le droit imprescriptible » à pratiquer une langue régionale ou minoritaire non seulement dans la « vie privée » mais dans « la vie publique ») et certaines dispositions (qui auraient ouvert des droits spécifiques à des « groupes linguistiques » à l'intérieur des territoires dans lesquelles ces langues sont pratiquées) sont donc contraires au principe d'indivisibilité de la République, d'égalité devant la loi et d'unicité du peuple français. Il y faudrait une révision de la Constitution et elle n'est pas envisagée.

2 *Le Monde* (26/04/01) a pu écrire : « le débat (...) est avant tout une bataille de mots et une affaire de symboles »[2], et tout laisse alors croire que ceux du « nationalisme républicain » ont pu l'emporter. Pour autant, l'idéal monolingue a-t-il fait une nouvelle fois la preuve de sa prédominance absolue ?

3 P. Achard, dans un ouvrage collectif déjà ancien[3], qui traitait de façon pionnière de la question du multilinguisme en France et de son rapport aux identités collectives, relevait que cet idéal monolingue a cette conséquence que dans un espace national donné, *toutes les langues sauf une* sont minoritaires et réciproquement que l'individu se voit rattaché à sa langue de telle sorte que pour lui, *toutes les langues sauf une* (sa langue maternelle) sont « étrangères ». Dans la situation où prévaut un tel idéal, comme la France du XXe siècle, les discours parlant de langues minoritaires « relèvent du discours nationaliste qui voudrait que l'Histoire et la Nature coïncident et que l'expression

« toutes les langues sauf une » devraient pointer la même exception : la langue maternelle doit coïncider avec la langue nationale »[4]. Par conséquent, ces discours font appel à deux traitements opposés des langues minoritaires mais qui relèvent pourtant d'une seule et même logique : soit changer, pour réaliser l'unité nationale, la langue maternelle de ceux qui en ont une autre ; soit réclamer une nation pour toute langue identifiée.

4 Sommes-nous rendus toujours à ce même point ? Ne se pourrait-il pas que ce débat lui-même, les références européennes qui ont été les siennes, les textes qui ont été produits pour l'alimenter (le rapport Poignant) et enfin ses suites concernant l'enseignement et l'intégration des écoles d'immersion linguistique totale, du type *Diwan,* dans l'éducation nationale, témoignent d'autre chose ? L'heure est beaucoup moins à la répression d'un côté, aux revendications ethnonationales de l'autre (si l'on met à part dans la situation française le cas ambigu de la Corse) et beaucoup plus à l'affirmation de la valeur d'un patrimoine qu'il s'agit de sauvegarder et corrélativement, et très logiquement, à la mise en avant du problème de l'enseignement des langues régionales. Il est, à cet égard, tout à fait instructif, de parcourir les sites internet des ministères de la culture ou de l'éducation :

5 « Fallait-il pour cela (i.e : le recul de l'obscurantisme... etc., *Ph.P*) nier les réalités culturelles et linguistiques de nos régions au prix de la disparition de certaines d'entre elles ? (...) Une langue quelle que soit son nombre de locuteurs est un trésor humain et sa disparition ampute le patrimoine de l'humanité. »

6 Et plus loin : « des objectifs clairs : - préserver et transmettre un élément de la richesse du patrimoine national, - contribuer à la reconnaissance de la diversité des identités culturelles »[5].

7 Ou, faisant suite à la décision du Conseil constitutionnel :

8 « Cette décision n'empêche pas, toutefois, dans le cadre des principes constitutionnels, de reconnaître aux langues régionales leur place dans le patrimoine culturel de la Nation et dans la vie culturelle. Lors de l'installation du Conseil supérieur de la langue française le 16 novembre 1999, le Premier ministre a déclaré : Nous devons mieux protéger notre patrimoine linguistique. Par la signature de la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires en mai dernier, le gouvernement avait voulu donner un signe concret de sa volonté de valoriser un patrimoine riche, diversifié et parfois menacé »[6].

9 Ainsi dans des formules récurrentes, l'accent est mis sur les langues minoritaires comme éléments d'un patrimoine[7], constitutif d'un « patrimoine français », qu'il convient de reconnaître et développer comme tel, et sans, par conséquent, que soient mis en cause les caractères d'unicité et d'indivisibilité de la République. On a vu que l'affaire n'était pas dans le sac, mais c'est déjà, de toutes les façons, un (petit ?) glissement de terrain par rapport à l'idéal monolingue dont parlait Achard et ce glissement de terrain est évidemment à mettre en relation avec les évolutions promues au niveau du Conseil de l'Europe :

10 « La Charte ne recourt pas non plus à une définition politico-sociale ou ethnique en caractérisant la langue comme le véhicule d'un groupe social ou ethnique déterminé. Elle peut donc se dispenser de définir le concept de minorités linguistiques, puisque son objet n'est pas de fixer les droits de groupes minoritaires ethnicoculturels, mais de protéger et de promouvoir les langues régionales ou minoritaires en tant que telles »[8].

11 *« Se dispenser de définir le concept de minorités linguistiques »,* promouvoir *« (...) les langues régionales ou minoritaires en tant que telles »...*, qu'est-ce à dire ?

12 Deux publications récentes permettent d'avancer des réponses ou de mieux comprendre les logiques sociales sous-jacentes à de telles formulations. Elles ne sont pas du tout comparables. Celle que nous examinerons en second reprend le panorama des langues minoritaires en Europe pour en proposer d'une part un tableau qui se veut historiquement et sociologiquement fondé et, d'autre part, rendre compte de cette nouvelle conjoncture à propos de laquelle nous avons exhibé plus haut un certain nombre d'indices. Il sera rendu compte de ce livre, qui mérite un examen à part, dans la deuxième partie de cet article.

Le volet linguistique de l'enquête famille de l'Ined

13 Venons-en alors à la première des publications mentionnées : une petite note de l'Ined[9] qui s'appuie sur le dépouillement du volet linguistique de « l'enquête famille » associée au recensement de mars 1999. Selon les auteurs « jamais la situation de l'ensemble des langues du pays n'avait été appréhendée de façon homogène sur un échantillon national d'une telle ampleur », l'enquête permet donc d'éclairer l'évolution des « pratiques linguistiques réelles des habitants de la France ».

14 Passons sur les limites d'une enquête par questionnaire pour connaître les « pratiques linguistiques réelles ». Difficile de ne pas croire qu'un flou irréductible s'attache aux questions (et partant aux réponses) du type « en quelles langues, dialectes ou patois, [leur père, puis leur mère] leur parlaient d'habitude, vers l'age de cinq ans » . Pas un des termes de cette question, - je ne pense pas particulièrement à *langue*, *dialecte* etc, mais aux expressions *a priori* moins controversées de *parler* et *parler d'habitude* - qui ne nécessiterait une enquête pour lui-même (pour ne pas mentionner la question de la comparabilité des souvenirs « à cinq ans »).

15 Passons donc, car si « pratiques linguistiques réelles » n'est peut-être pas le bon terme, on obtient néanmoins des indications utiles « toutes choses égales par ailleurs », c'est à dire en comptant - une hypothèse raisonnable - sur une certaine stabilité dans le flou.

16 Les indications les plus intéressantes concernent la transmission intergénérationnelle : « parmi ceux à qui les parents parlaient habituellement une langue donnée, combien ont-ils fait de même avec leurs enfants ? ». Globalement : 26 % des adultes actuels avaient reçu en héritage une langue autre que le français[10], ils ne sont plus que 9 % à la léguer à leur propres enfants. La rupture est particulièrement fréquente pour les langues régionales. En se centrant sur ces dernières on peut relever que la situation la plus critique concerne le franco-provençal, le breton, le flamand et la langue d'oc qui « 9 fois sur dix ont cessé d'être utilisés habituellement avec la génération suivante ». L'alsacien est en meilleure position (rupture dans 47 % « seulement »), le basque (58 %), le corse (66 %) sont en position intermédiaire, alors que le catalan, les langues d'oil, le platt, les créoles (entre 70 % et 80 %) tendent vers une situation des plus critique. Une caractéristique de la pratique des langues régionales est bien mise en évidence : leur pratique « entre adultes » est bien plus importante que la retransmission aux enfants. Enfin, *last but not least*, dans les échanges entre adultes, l'anglais se détache comme la première « langue minoritaire »...

17 Dans ces conditions si nous revenons au contexte du débat sur les langues régionales et minoritaires, ainsi qu'à la formulation problématique que nous avons relevée plus haut avant de nous engager dans cet *excursus* sur le volet linguistique de l'enquête famille («

se dispenser de définir le concept de minorités linguistiques », promouvoir (...) *« les langues régionales et minoritaires en tant que telles »*), on peut être tenté de sortir ses gros sabots[11]: ne serait-ce pas dans l'exacte mesure où le groupe des locuteurs ne se reproduit plus et ne se reproduit plus comme groupe social, autrement dit parce que la langue n'est plus transmise pour assurer la reproduction des activités où « on la parle entre adultes », (ce que l'on pourrait aussi bien nommer « culture populaire ») que l'on peut se dispenser de définir « le concept de minorités linguistiques » et que la langue minoritaire *« en tant que telle »* devient cet objet d'enseignement, de préservation, de patrimoine, détachable de l'embarrassante question des groupes minoritaires.

18 Un tel point de vue, nous venons de le reconnaître, est formulé quelque peu à l'emporte pièce. L'ouvrage que Bernard Poche vient récemment de consacrer aux langues minoritaires en Europe[12] devrait permettre d'étayer cette interprétation de dynamiques que l'enquête de l'INED se borne à constater pour la France, et cela dans la mesure où, justement, il ne sépare pas l'analyse de la langue et l'analyse du groupe qui la parle. Il est ainsi amené à considérer que dans la situation actuelle, le multiculturalisme professé fait en réalité des langues minoritaires des « petits suppléments d'âme », des « objets fétiches », des formes expressives qui, à la manière des « musiques du monde », sollicitent l'émotion, comme une sorte d'équivalent généralisé (d'ailleurs transmuable dans l'autre, « sonnant et trébuchant ») et contribuent à la mise à plat des « cultures du monde ».

2. B. Poche : une sociologie des langues en tant que formes d'expression des groupes sociaux

19 La Charte européenne constitue donc le prétexte et l'arrière-plan du petit livre que Bernard Poche consacre aux langues minoritaires, langues dont il nous dit d'emblée qu'elles n'ont plus de réalité que symbolique et qu'elles constituent l'objet de débats où prédominent « l'intoxication et la désinformation ». Une telle entrée en matière laisse présager un ton parfois polémique et la prétention de redresser, sinon des torts, du moins des conceptions peu ou mal fondées. On ne pourra pas non plus ignorer que l'auteur n'est pas particulièrement satisfait du monde tel qu'il va (« celui que nous nous sommes apparemment donné à nous-mêmes comme expression de la modernité ») et dans lequel les langues que l'on désigne comme « langues minoritaires » sont progressivement coupées de ce qui, selon lui, a constitué leur nécessité sociétale première, être les formes expressives du mode de connaissance par lequel un groupe social constitue son monde, le décrit, en produit le sens et l'établit comme logique.

20 Soulignons cependant que, dans un champ où les positions militantes sont fréquentes, le parti-pris est avant tout celui de l'explication analytique. Celle-ci va s'appuyer sur le développement de deux thèmes, l'un problématique (« que représente une langue pour le groupe qui la parle spontanément »), l'autre historique, afin de rendre compte des logiques sociales sous-jacentes à la constitution et aux évolutions des multilinguismes européens. Ces derniers sont abordés dans les limites que comporte la convention de prendre la Charte comme point de départ et d'arrivée des interrogations du livre : ne traiter que « des langues de populations établies depuis une origine lointaine dans les territoires concernés », et cela alors même, qu'il sera admis *in fine* que les langues de populations immigrées, exclues de cet examen par ce choix, n'en sont pas moins une des composantes des situations plurilingues à laquelle les principes de la Charte pourraient s'appliquer de façon réaliste (ce qui n'est, par contre, pas le cas pour nombre de langues qui relèvent nominalement de ces principes).

21 Si la Charte fournit le point de départ des interrogations du livre, celles-ci ne portent nullement sur les dispositions préconisées mais sur l'adéquation à la diversité des phénomènes linguistiques du schéma conceptuel qui les sous-tend : une langue statistiquement majoritaire, également la langue d'un État central, s'impose dans l'usage public aux locuteurs de langues qui sont, par contraste, minoritaires et périphériques mais par ailleurs en tout point comparables dans leur mode de définition à la langue officielle.

22 La notion de « langue minoritaire » est un objet discursif ambigu, mobilisant des représentations, c'est-à-dire des préjugés variables selon les contextes, sur les rapports entre « idiomes » et « langues de plein droit » que l'on retrouverait également à propos de tous les termes qui servent à désigner les premiers : « parlers », « dialectes » (et bien sûr « patois » mais on pourrait allonger la liste, y compris avec des termes qui, comme « dialecte » précédemment cité, ont une acception technique, tels « vernaculaires », « véhiculaires », etc.). On trouvera de nombreux exemples dans le livre où apparaît très clairement l'arbitraire de la qualification de « langue », et les ambiguïtés qu'implique par suite la notion de « langue minoritaire » dès lors qu'on la situe relativement aux « langues officielles ». Ambiguïtés que ne lèvent pas les problématiques de la « domination » et de la « minoration », aussi justifiées soient-elles pour expliquer les préjugés en cause, car elles n'en contournent pas moins la difficulté sur laquelle insiste Poche : ne pas laisser échapper le phénomène social de la langue elle-même en tant que constituant majeur du lien social et donc, selon lui, structurellement liée à des groupes.

23 Le secours ne viendra pas en ce domaine de la linguistique, de « l'objet-langue autonomisable » (il est une partie du problème), ni d'ailleurs de la sociolinguistique qui s'occupe de la variation plutôt que des « variétés ». On peut ici se rapporter à la formule si pertinente d'Achard : « les linguistes décrivent les langues mais elles sont définies par les acteurs sociaux »[13]. Ce livre n'écarte donc pas les difficultés d'une approche sociologique des phénomènes langagiers, dont celle de décrire la pratique d'une langue minoritaire, comme Poche le soulignait dès sa contribution à l'ouvrage de G. Vermes et J. Boutet déjà cité[14]. On voit qu'on est loin d'un paisible empirisme descriptif qui, avec quelques bonnes « définitions opératoires », fournirait leurs référents aux discours politico-juridiques prenant pour objet les langues minoritaires. Le résumé de la problématique qui sous-tend le propos du livre le confirmera : pour rendre compte de la diversité des pratiques linguistiques formellement définies comme non étatiques, il convient de disposer d'une notion initiale de langue comme mode d'expression d'un groupe de personnes et d'être en mesure de restituer la logique sociale de la langue sous sa forme langage, c'est à dire « dans la filière » d'une langue parlée et « des faits relatifs à une société et non pas dans ceux relatifs à l'État ou aux instances politiques en général ». La sociologie est ici réintroduite dans sa position de « reine des sciences » et bouscule quelque peu la science politique.

24 Il capitalise ainsi sur la sociologie du langage et singulièrement des « langues locales » qu'il a développée dans de nombreuses publications. Nous nous appuierons pour la suite sur la lecture de certaines d'entre elles[15], tout particulièrement dans la dernière partie où nous détaillerons certains aspects de cette sociologie des langues locales et les discuterons au-delà de l'exposé qui en est fait dans ce livre. Précisons, néanmoins, que ce dernier s'il est nécessairement elliptique sur les aspects les plus théoriques, n'en est pas moins fort clair et se tient tout seul.

La dynamique sociale et historique des systèmes linguistiques

25 La notion de « langue locale » est donc centrale pour cette sociologie du langage. Parmi les six catégories sous lesquelles sont présentés les cas hétérogènes de ce qui passe pour langue minoritaire, et dans le détail desquels nous ne rentrerons pas (les franges linguistiques, les familles linguistiques transfrontalières, les langues moyennes ou régionales, les isolats, les interlectes régionaux), les langues locales représentent la configuration qui historiquement se trouverait à la base de la constitution de la géographie linguistique du continent européen : « langues minoritaires par excellence, celles qui seules permettent par leur fonctionnement de comprendre le mécanisme social qui préside à ce qui reste de cet univers du langage » (qui d'après Poche s'il n'a pas totalement disparu, n'est plus accessible dans sa plénitude que par un retour en arrière d'au moins cinquante ans[16]).

26 Qu'est ce donc que cette langue locale ? Elle se définit d'autant mieux qu'on la contraste avec celle qui représente l'autre « connotation sociologique » de la notion de langue selon Poche : la langue autonomisée, à fonction universalisante, qui n'est représentée qu'à travers la norme (idéale), qu'en conséquence on ne parle pas au sens strict et que spécifie une « perpétuelle exogéneité ». De façon contrastée, la langue locale sera : une langue, certes, c'est-à-dire un système stable et normé, mais dont la régulation est endogène aux interactions sociales[17] ; elle exprimera les réalités contextuelles du groupe et réciproquement elle sera définie par ses pratiques internes et sera donc « directement rattachable à la pratique populaire ». Ses propriétés sont alors celles des « langues naturelles », en particulier la contextualité (« l'indexicalité ») dont dépend la construction sociale du sens dans l'interaction. Pour comprendre la dynamique des systèmes linguistiques, la langue-autonomisée est évidemment fondamentale, dans la mesure où, comme l'indique son exogénéité, elle est la langue du pouvoir et lui revient la transmission de connaissances sous forme standardisée et finalement, avec elle, une fonction de code permettant de fixer et « d'universaliser » les significations. Néanmoins dans la relation complémentaire entre procédures d'échanges et procédures d'élaboration du sens, ces dernières, et donc la langue locale, « portent la culotte ». La langue locale représente le rapport direct « d'expression » entre langue et groupe locuteur ; rapport qui fait du groupe un « sujet cognitif » (nous reviendrons plus longuement sur cet aspect dans la dernière partie, parce qu'il constitue le cœur de cet abord sociologique de la langue).

27 Elle est également à la base de la « pyramide » à trois niveaux que propose Poche comme schéma tout à fait général, pour chacune des familles linguistiques, des situations multilingues en Europe : au sommet, niveau non homogène avec les deux suivants, se trouve une langue formellement normée, langue officielle d'au moins un État, également langue littéraire. À la base les langues locales en rapport d'intercompréhension de voisinage entre elles (formant des continuums) et en rapport d'intercommunication avec celles qui sont situées au centre de la pyramide, les langues moyennes et régionales qui n'ont pas été constituées en codes surimposés par l'action de l'État. On voit que si la langue locale correspond bien à la base de ce système, les langues-langages sont plus généralement réparties sur des échelles territoriales correspondant à des niveaux de généralité croissant de l'expression sociale d'un sens du monde et entre lesquels s'établit un rapport « de proportionnalité inverse entre extension et compréhension, qui permet de définir des groupes de plus en plus diffus au fur et à mesure que l'intensité de leur rapport commun au monde est plus faible, et réciproquement »[18].

28 Ce schéma étant posé, l'analyse va pouvoir porter sur la formation et la mise en place historique de cette structure et sur son devenir depuis l'avènement des « langues nationales », phénomènes hybrides entre langue et code, appareils à produire de l'intelligibilité par l'intermédiaire d'une culture littéraire. Il ne s'agira évidemment pas ici de résumer ces analyses, nous ne relèverons que leurs articulations les plus conséquentes.

29 En premier lieu, donc, avec l'apparition des langues modernes comme « codes politiques » les langues qui au Moyen Age avaient pu avoir un usage culturel en même temps qu'un usage administratif, sont évincées de l'usage écrit sans que cela nuise à un multilinguisme pour lequel la dualité entre langue écrite et forme parlée sera générale. Ainsi lorsque se met en place cette structure pyramidale, aucun problème ne se pose, dans un premier temps, en termes de « langues minoritaires » et cela parce que « nulle confusion n'est opérée entre ce qui relève de l'État (ou du monarque) et des organes qui lui sont associés (y compris les structures intellectuelles), et les sociétés ... » (p. 60)[19]. Autrement dit, au phénomène linguistique correspondent deux systèmes de fonctionnement social, l'un, lié aux pouvoirs, à l'administration du territoire et à celle des sujets, ne descend pas dans le détail de la culture vécue ; l'autre en sens inverse et partant des langues locales, n'a pas de raison de mobiliser une quelconque normativité externe.

30 C'est cette situation, comme on l'aura peut-être compris, que viennent bouleverser « la modernité des Lumières » et le processus de colonisation des sociétés et des mondes vécus par une rationalité dont l'État devient le promoteur. Ce processus de rationalisation de l'État moderne trouvera un premier aboutissement avec la Révolution française et un nouvel essor avec les nationalismes du XIXe, que vont habiter également une volonté de régénération et celle de faire correspondre l'État avec la société. Ainsi avec l'État Nation, la notion de langue-code prend toute son ampleur, et Poche ne rate pas une occasion, afin de bien préciser ce qu'il entend par là, de citer Gellner et l'insistance de ce dernier sur le pré-réquisit « culturel » et linguistique de la société industrielle : un véhicule linguistique commun et normalisé des messages.

31 Le livre rend compte un peu rapidement d'une histoire différenciée entre l'Ouest et l'Est du continent européen marquée, tout particulièrement durant la seconde moitié du XIXe siècle, par la création de langues à partir de mouvements de valorisation (ou de réhabilitation) littéraire et de la normalisation linguistique de *koinés* régionales (breton, provençal, catalan, flamand, gallois, tchèque slovaque, slovène, langues serbes et croates, etc.). Il fait ressortir que les destins de ces mouvements et de ces néo-langues ne seront pas les mêmes selon les rôles variables jouées par les sociétés civiles qui, situées entre l'État et la société, oscilleront d'un coté ou de l'autre, selon qu'elles s'orienteront vers l'État en consolidation ou qu'elles feront fonctionner les « langues nationales » de « peuples » ou nations inventées, comme autant d'appareils à produire de l'identité de groupe[20]. Du coté occidental, les revendications proprement politiques visant à établir des entités fondées sur ces identités seront extrêmement minoritaires. À l'issue de cette période on hérite, si l'on peut dire, d'une identification entre langue et « peuple » grosse d'ambiguïtés. Elle implique tantôt une notion de peuple qui, en tant que nation, a une fonction de légitimation du pouvoir politique et se trouve corrélée à une notion de langue vouée à accéder à un statut de langue-code, alors même que c'est, de fait, la littérature qui incarne cette aspiration ; tantôt, une notion de peuple plutôt informe, et de langue « dont la littérature (bretonne, provençale, piémontaise, ...),

devient le seul mode d'exercice spécifique… » (p. 67) et vouée à devenir, dans un temps relativement bref, l'affaire des seuls érudits.

32 Mais dans tous les cas est éliminée la notion de société, polymorphe, porteuse d'une culture et s'exprimant dans son langage car elle ne correspond ni à la notion de nation avec ses implications politiques, ni à celle de « peuple » comme unité circonscrite autour d'une culture littéraire (et plus généralement artistique et « folklorique »). On reste donc au total avec des langues-codes effectives, des langues-codes potentielles ou des langues littéraires, et avec un durcissement de l'opposition entre langues officielles (effectives ou potentielles) et langues populaires, car les « langues nationales » doivent, dans leur principe, faire place nette, en stigmatisant les autres langues, variétés et langues locales. Se mettent alors en place les catégories (dialectes, patois), qui vont articuler, jusqu'à nos jours, la conception des langues minoritaires : « lorsque le provençal, le languedocien, le limousin, le gascon, les langues celtiques de Bretagne, le vénitien, le napolitain, etc., auront de fait été renvoyés au statut de dialecte (ou même de patois), toutes ces langues, avec leur histoire, leurs écrits, leur dualité ou leur polymorphisme se trouveront précipitées dans un non-être linguistique, dont il sera extrêmement difficile de les faire sortir » (p. 73-74). Et lorsque les langues minoritaires feront l'objet d'une première tentative (parfois réussie) de remise à l'honneur, autour de la première guerre mondiale, ce sera en vue d'en faire « des langues officielles de substitution » (cas du catalan, du gaélique, du slovaque, et de tentatives très isolées en Alsace, Bretagne, Savoie).

Retour vers le futur

33 Poche consacre le troisième chapitre de son livre à l'analyse de l'évolution de la question des langues jusqu'à la période, dans les années 1970-1990, où s'est à nouveau opérée une remise en honneur des langues minoritaires. Tout en soulignant l'intérêt qu'il y a de saisir les différences entre situations propres au monde germanique, sur lesquels Poche insiste parce qu'elles sont particulièrement révélatrices des confusions concernant les langues minoritaires autour de la notion de « dialectes », celles propres à l'Europe de l'Est et celles de l'Ouest du continent, nous ne retiendrons cependant que le cas de la France, afin de revenir sur la conjoncture qui nous a fourni notre point de départ, ainsi qu'à un regard plus sociologique qu'historique.

34 Au tournant des années cinquante, comme chacun sait, toute idée de bilinguisme avéré et officialisé est inimaginable : les langues régionales sont, tout à la fois, largement parlées, et considérées comme des survivances rurales ; au mieux « des curiosités sympathiques, comme les détails de costume… » ; au pire « pour le catalan des Pyrénées-Orientales, comme des bizarreries rebutantes, pour les quelques touristes qui commencent à s'y rendre en été » (p. 85). Selon Poche, cette situation n'est pas à mettre seulement au compte de l'État centralisateur et de la répression de l'école républicaine, quoique, à l'évidence ces facteurs ont joué leur rôle, mais à celui des « élites » et au type de rapport entre société civile et État caractéristique de la société française depuis la Révolution. Il en résulte notamment que, excepté quelques « intellectuels organiques », la question n'est tout simplement pas considérée de façon sérieuse. Les langues locales sont laissées aux folkloristes, aux dialectologues, aux philologues. Les langues régionales, pour leur part, sont « considérées comme de futures langues mortes (lorsqu'elles ont eu une tradition littéraire), plus couramment comme des langues de fait, des dialectes, que l'on s'empresse de rattacher dès qu'on le peut à des langues

officielles, de culture, dont elles seraient la déformation ou en tout cas des langues mineures » (p. 87).

35 Avec les mouvements dits « régionalistes » des années qui vont en France de 1965 à 1985, les langues régionales vont être appelées en témoignage des empiétements de l'État et pour attester de l'existence d'un peuple, d'une « identité collective ». Mais, si l'on suit Poche, il n'était là que peu question de défense des langues, telles du moins qu'elles étaient (ou avaient été) parlées, avec leur contenu de sens. Il s'agissait plutôt de diffuser (souvent par la chanson) un message politique, qui néanmoins ne ressemblait pas, même de loin, à celui des Tchèques, Slovaques, Croates du milieu du XIXe : « [la] place revendiquée pour « *la* » langue, comme la question de l'identité étaient d'ordre essentiellement culturel [avec l'ambivalence sur le mot] » (p. 93). Cette langue, unifiée, copie de langue-code, est sans relation avec les langages polymorphes réellement parlés, sans qu'existe non plus la possibilité qu'une nouvelle culture littéraire, puisse établir le va-et-vient entre langue moyenne et langue locale. Ceux qui parlaient les langues locales étaient des ruraux âgés, « leurs langues, (...) n'avaient que peu à voir avec la langue *de volem viure al pais* » (p. 94). En somme Poche doute que le lien entre ces revendications d'identité et le domaine linguistique n'ait été autre que superficielle. Il restera cependant un double héritage de cette période : la constitution d'un réseau d'écoles [à « immersion totale »] qui cherchent à créer un nouveau milieu pour lequel les langues régionales pourraient fournir l'assise de la vie sociale ; l'investissement de la question linguistique par de nouvelles formes d'idéologie qui s'affilient aux mouvements de contre-culture. Alors que la pratique des langues locales tend à disparaître, le résultat le plus net de ces mouvements aura donc été la mise en place de nouveaux discours qui ne cherchent plus tant à les faire apparaître comme des éléments de spécificité, qu'à faire au contraire ressortir leur valeur dans le « grand mouvement qui conduit à accepter et à apprécier les cultures des autres ».

36 Nous voici donc revenus à notre point de départ muni d'une première caractérisation du contexte où intervient le projet de Charte du Conseil de l'Europe (1992). Celui-ci se caractérise en effet, comme le mettra également en évidence le rapport Poignant (supposé préparer la décision d'adhésion de la France), par la conviction que la pratique de diverses langues pourrait correspondre à une situation d'interculturalité, souhaitable en elle-même, et qui ne nuirait pas à la suprématie de la langue officielle. En ce qui concerne la Charte elle-même, elle semble faire « comme si » elle traitait de la situation de groupes sociaux pour lesquels le bilinguisme avec prédominance de la langue officielle serait un handicap et l'imposition d'une contrainte injustifiée et elle paraît donc vouloir rectifier des situations qui auraient pu relever de ses dispositions si cependant elles avaient été proposées à temps. Il y a certes des situations peu nombreuses en Europe (qui relèvent pour l'essentiel des « franges linguistiques ») où elles pourraient s'appliquer avec un certain réalisme : situations où ce n'est pas tant la langue en tant que telle qui est en position minoritaire (elle est la langue d'un État voisin) mais le groupe qui la parle[21]. Il s'agit alors clairement d'un problème politique et la question linguistique n'est que l'indice d'un débat sur la citoyenneté de ces groupes. Dans les autres cas (la Bretagne, la Corse) il faudrait annuler l'évolution qu'ont subie des populations depuis des décennies et assortir leur situation redressée d'une langue unique et normée. Pour d'autres encore il faudrait remonter encore plus haut dans le temps, avant tout début d'uniformisation linguistique (langues occitanes).

37 Poche va détailler, selon les différentes situations et les pratiques effectives, les confusions multiples impliquées par l'abord des langues minoritaires qui caractérise la Charte. Le cas de « l'occitan moderne » est un exemple particulièrement net de ces confusions : alors que le statut de langue minoritaire ne semble guère, dans ce cadre, devoir lui être contesté, nul ne le parle, en dehors d'une intention militante ; les locuteurs, lorsqu'ils existent, parlent plutôt le provençal, le gascon, l'auvergnat, le niçois, etc. Pour Poche, sans aucun doute, la Charte est inapplicable. Elle rend de plus le sujet confus en mettant l'accent sur l'enseignement et non « sur la culture spécifique qui correspondrait à la pratique quotidienne ». Mais dans le même temps, si « la Charte est une énigme », alors l'importance prise par cette question de l'enseignement constitue sans doute aussi sa clé.

38 De ce point de vue, l'analyse de l'évolution des dispositions concernant l'enseignement des langues non étatiques en France est en effet très révélatrice. Dès la fin de la Guerre, le devenir des langues régionales et minoritaires est une préoccupation officielle et la loi Deixone (1951, relative à l'enseignement « des langues et des dialectes locaux ») s'est proposé de réintégrer dans la pratique de ces « structures locales par excellence que sont les écoles », la diversité des langages et des coutumes liés à la vie quotidienne. Il n'était cependant pas question d'enseigner des langues pour les promouvoir et les protéger : non pas soutenir des formes menacées mais prendre en compte l'existence de parlers locaux, faisant partie de la culture de populations présumées rurales (la loi prévoyait de faire connaître aux élèves « les richesses culturelles et le folklore de leur région »). Cette loi tentait donc de revenir sur l'attitude répressive antérieure dans la mesure où ces langues locales étaient encore effectivement parlées. On ne se plaçait donc pas du tout dans une perspective où les langues en cause, préalablement unifiées et normalisées, pourraient, le cas échéant, se substituer au français. Plus simplement, en autorisant la présence des langues locales dans le quotidien de l'école primaire on créait les conditions de leur maintien sur la place publique, à côté du français. Mais, de fait, ce n'est pas du tout ce qui s'est produit. Les enseignants qui se sont engagés dans le processus, se sont retrouvés non pas accompagner par leur enseignement une pratique populaire, mais très vite compenser par l'école sa non-reproduction par la famille et les milieux sociaux. À la transposition au sein de l'école de ce qui (ne) se passait (plus) au milieu de la vie s'est substitué alors l'enseignement d'une langue régularisée, normalisée, et qui doit avoir été apprise par l'enseignant lui-même. N'était-ce pas inéluctable, se demande Poche, car peut-on enseigner formellement et maîtriser un système coutumier, une connaissance d'ordre populaire, en s'appuyant sur des modèles littéraires et une démarche ethnologique ? En tout cas ce n'est pas ainsi que ces langues-langages se reproduisent.

39 Si au début des années cinquante, les langues, dialectes et coutumes locaux existant toujours par eux-mêmes, il est encore possible de souhaiter les réintroduire dans le jeu social, en 1984, la loi Savary parlera de promotion et de conservation et en 1992, on n'est plus du tout dans le même registre : une lourde machine procédurale « remonte jusqu'aux instances européennes pour justifier l'existence de langues que l'on va promouvoir pour défendre l'interculturel, développer les traditions *(sic)* et enrichir l'Europe » (p. 123). Entre temps, il s'est donc accompli (en l'espace de quelques décennies), d'une part l'invalidation de la légitimation propre (indépendante des phénomènes de domination, selon Poche) de la culture populaire et, avec elle, celle des constituants de la notion de langue-langage, la prédominance du mode parlé, la

relation directe à des représentations endogènes, etc. ; d'autre part la crise des formes politiques issues du XIXe. Les modes culturels infra-étatiques qui ont permis la reproduction du processus stato-national à échelle réduite sont désormais privés du socle, relevant pourtant de la longue durée, que constituaient les cultures populaires et leurs langages. Celui-ci avait pourtant fourni à la fabrication des nouvelles langues-codes « un réservoir apparemment inépuisable d'expressions langagières et de représentations du sens du monde (de cultures) qui les « gageaient » à la manière dont le stock d'or d'une banque centrale gage la monnaie de papier ... » (p. 128), (et, ajouterons-nous, même cette image est depuis un certain temps déjà dépassée !).

40 À l'échelle française le rapport Poignant (1998) est l'exemplification de cette mutation, qui va de pair avec la patrimonialisation et qui fait de la diversité culturelle une valeur en soi, une sorte de tissu chatoyant et surtout sans couture : « il n'y a pas de parties distinctes à l'intérieur de la République, dont la diversité culturelle comme celle de ses paysages, ne doit pas faire supposer une non-homogénéité entre elles de sociétés particulières » (p. 133). À quoi sont donc censées servir, ces langues et ces cultures régionales qui constituent « notre patrimoine commun » et (c'est bien le moins) « une partie du patrimoine de l'humanité » ? En dépit de tant d'honneurs, sans doute même pas à communiquer et en tout cas, cela n'a plus aucune espèce d'importance, car elles sont là tout à la fois comme signe et morceau d'une culture à laquelle il s'agit de « s'initier » et qui pourrait être également et indifféremment accessible en traduction. Dès lors elles ne relèvent en dernier ressort que de l'enseignement, le seul domaine où elles engagent à quelques actions. Pour Poche, cet accent mis sur l'enseignement entérine la rupture avec la langue vécue car ce n'est jamais par le moyen de l'enseignement que les langues locales, quelles qu'elles soient, ont été reproduites, mais par le milieu social correspondant à la vie quotidienne (familial ou professionnel). Il en résulte des situations « diglossiques » courantes en Europe, caractérisées par l'enseignement *dans* une langue officielle et la pratique d'une langue locale ou régionale. L'existence de ces situations montre bien que la disparition des langues locales en France est moins due à l'introduction du français dans l'enseignement qu'à la déstructuration des usages d'un outil d'expression à la fois familier et nécessaire pour exprimer le sens qu'un groupe « accole au monde ».

41 C'est ce dont témoignent les enquêtes que discute Poche[22] qui portent sur deux grandes « langues minoritaires », le breton et l'occitan, antérieures de quelques années (respectivement 1991 et 1997) à celle de l'Ined dont il a été question plus haut mais qui y trouvent une corroboration, en même temps qu'elles l'éclairent. L'interruption de la transmission du breton dans le cadre familial depuis deux générations a été volontaire. C'est chez les bretonnants que l'on trouve le plus de personnes qui estiment que la conservation du breton est inutile : c'est leur langue mais ce ne sera pas celle de leurs descendants. Les générations suivantes, pour leur part, considèrent qu'il correspond « à une tradition » voire à une identité, mais pas à un mode d'expression « normal ». Cela est bien sûr vrai du breton appris par voie scolaire, qui n'est pas pratiqué et dont on peut valablement se demander s'il s'agit bien de la même langue. Pour Poche, la langue-langage a totalement et définitivement disparu. Pour l'occitan, 5 % des sondés disent parler souvent ou quotidiennement la langue, 35 % au-dessus de 65 ans, mais 3 % entre 18 et 34 ans et 0 au-dessous. La langue en question, ses locuteurs l'appellent « le patois », et ils parlent en français à leurs enfants. Les néo-occitanophones ne parlent pas aux premiers, sauf avec ceux que la langue passionne (et dans ce cas on parlera du patois en patois). Mais les néo-occitanophones ne sont en fait même pas dans la

situation des félibres, car comme le relève Poche, autour des félibres, tout le monde parlait ou comprenait « le patois ». Ainsi l'évolution des idéologies semble-t-elle être en accord avec celle des pratiques : « étrange convergence qui rapproche des discours aussi éloignés les uns des autres que ceux du Conseil de l'Europe, du rapport Poignant, ou celui des nostalgiques d'un breton qu'eux-mêmes ne parleront jamais. Il s'agit « d'entrer en mémoire » des faits du passé dont on n'a pas envie qu'ils disparaissent mais en fonction directe de ce qu'on les estime obsolètes » (p. 169).

42 Ce qui au bout du compte paraît bien devoir disparaître c'est l'étagement des langues et leur relation à des niveaux de connaissance sociale différenciés au profit de deux modes absolutisés : le code mondialisé (« l'anglais international » dans sa fonction de code, façon anglais des aiguilleurs du ciel ou des colloques internationaux[23]), et le registre de l'intersubjectivité pure, de l'intimité, de la langue « du cœur » entre soi : « or les langues locales ou régionales ne correspondent ni à l'un ni à l'autre de ces registres, non parce qu'elles sont linguistiquement dans l'incapacité d'y correspondre, mais parce qu'elles étaient en congruence avec des modes sociaux qui n'étaient ni celui du « ghetto » communautariste (ou de la jouissance du « temps libre »), ni celui de la toile d'araignée indifférenciée qui véhicule instantanément et sans résistance sur la planète le cours du dollar ou la dernière réalisation cinématographique de l'Asie du Sud-Est » (p. 179).

43 Poche, comme nous l'avons souligné plus haut, adopte parfois un ton polémique et ne résiste pas à prolonger l'analyse de tendances qu'il examine pourtant avec rigueur, par un prophétisme évidemment moins rigoureux. Il aboutit ainsi à donner l'impression que ses références à « la modernité » se confondent avec l'évocation d'une causalité téléologique sournoise qui viserait à éliminer le type de connaissance sociale caractéristique des langues locales. Plutôt que de trouver dans ces quelques faiblesses motif à relativiser radicalement la portée de son cadre analytique, il nous paraît plus important de donner en dernière partie des éléments utiles d'un point de vue sociologique, à son évaluation et pour cela de revenir sur l'élaboration de cette notion de langue locale impliquant la construction sociale du sens et un rapport d'expression entre langue et groupe locuteur.

3. Coda : Langue locale et société autoréférée

44 En premier lieu, relevons que cette problématique s'est ancrée dans le projet de « réintégrer la notion de société autoréférée dans la sociologie » que Poche a mise en œuvre dans sa recherche sur le « monde bessanais ». Il s'agissait dans ce travail de rendre compte du « fonctionnement d'une société locale, sur la base de ses propres références et avec l'accompagnement permanent de sa propre production d'intelligibilité, elle-même alimentée par une relecture permanente de sa propre histoire, dans le but de nourrir un langage symbolique et non de justifier les comportements par le recours à une quelconque tradition »[24]. Un tel groupe, non pas un groupe « fonctionnel » mais un groupe « à toutes fins », produirait constamment un compte-rendu de sa propre situation et se définirait tant par sa relation à un contexte, que par « les modalités dont [il] se constitue et se donne à voir, et d'abord à lui-même ». C'est donc « un travail de référence ethnométhodologique », nous dit Poche, sans grand espoir cependant que les « héritiers » de Garfinkel le lui accordent. Quoi qu'il en soit, pour cette production sociale d'intelligibilité, inséparable de son exposé public, les conditions de représentation sont assurées par la langue locale et les pratiques langagières stables qui lui correspondent. Elle constitue un stock de matériaux,

toujours façonné par le discours et mobilisant un savoir tacite tel que ses expressions garantissent, pour ceux qui « savent » la parler de façon appropriée et légitime, le caractère sensé, intelligible, ordonné, prévisible, etc. d'un monde auquel elle ne fait pas seulement que se rapporter mais dont elle exprime, et par là même constitue, l'appartenance de ceux qui la parlent.

45 Posé comme un rapport d'expression, le lien entre langage et groupe a en effet une dimension constitutive, avant tout cognitive qui si elle n'est pas contradictoire avec une conception distinctive et relationnelle des groupes contribue à donner consistance au « nous »[25], en lui faisant correspondre la stabilité d'un univers de discours[26]. Ainsi pourra-t-on dire qu'un groupe « se définit lui-même et définit ses propres frontières (...) non comme des fermetures (...) mais comme des systèmes logiques dont le caractère de limite est un mode structurant du rapport social : rapport à soi-même (au groupe) et rapport à l'extérieur »[27].

46 Mais dans la mesure où la construction du sens va de pair avec celle du groupe et de sa langue, où par conséquent leurs discontinuités avec l'environnement sont rapportables à des coupures du sens, ne sommes-nous pas en définitive reconduits à une notion classique de mentalité collective qu'incarne « le génie » d'une langue ? De plus la notion de « société autoréférée », société dont la langue atteste de sa capacité à s'autodéfinir dans ses rapports au monde, à elle-même et aux autres, ne nous conduit-elle pas à son tour à une notion de sujet collectif ? Ou tout au moins de candidat possible à ce statut si on entend par là une capacité organisationnelle ou politique ? Ces conclusions reviendraient cependant à projeter dans le rapport entre la langue locale et le groupe dont il est la langue, celui historiquement configuré par les idéologies nationales : un attachement « primordial » aux données immédiates de l'existence, à la langue « maternelle », venant lui même symboliser un lien affectivement investi d'appartenance à un groupe (un peuple, une nation, etc.). Notons alors que rien dans ce qui a été présenté jusqu'ici n'attribue à la langue cette fonction de symbole affectivement investi auquel correspondrait un quelconque « sentiment d'appartenance » antérieur à la socialité elle-même. De telles interprétations ne seraient à l'évidence guère cohérentes avec les objectifs explicites poursuivis par Poche : établir le rapport langue-société du point de vue extra-politique et proprement sociétal selon lequel ce qui unit un groupe à sa langue est constitutif du lien social. Mais cette remarque étant faite, toutes les ambiguïtés ont-elles été pour autant levées ? Considérons d'abord celles que les références volontiers faites par Poche à Herder dans certains textes[28] ne peuvent manquer de soulever. L'évocation quasi rituelle à ce propos de la réaction romantique au rationalisme des Lumières et de sa conception de la langue comme esprit d'un peuple, etc., vont à l'évidence dans le sens des questions posées plus haut. Nous mettrons cependant plutôt en relief que Herder est (avec Humboldt) le théoricien majeur d'une conception expressive du langage[29] qui justifie le rapprochement qu'opère Poche avec la notion de « langue naturelle » des ethnométhodologues. Pour une telle conception, à la différence des conceptions rationalistes, le langage n'a pas pour but premier la désignation de réalités préexistantes. Il exprime et réalise une certaine façon d'être au monde, la conscience réflexive, pour laquelle la réalité ne saurait être envisagée en dehors de ce qu'il est possible, approprié, etc., d'en dire. On peut en effet trouver dans cette « réflexivité » des affinités avec « l'accountabilité » des ethnométhodologues, pour lesquels les activités sociales sont toujours produites en fonction de leurs descriptions possibles. Mais, justifiant plus encore ce rapprochement, le langage est doté en tant que discours

d'une structure d'activité mise en œuvre sur le fond d'un arrière-plan que l'on ne peut dominer totalement (mais qui ne nous domine pas non plus totalement car créé et recréé par le discours) ; il s'en suit, de plus, que le discours ayant son site dans l'interaction - dans l'interlocution, dans la conversation - notre capacité linguistique suppose le support d'une communauté de discours[30] (et ici se profile le « Volk »).

47 Le travail qui consiste à « analyser au sein du processus langagier les logiques groupales de fonctionnement », que s'assignait Poche dans son étude sur Bessans, fait évidemment sa part à une telle communauté de discours, en même temps qu'elle la problématise d'une façon qui bloque la référence à des signifiants meta-sociaux : l'usage préférentiel de la notion de « groupe », que précise des références faites à Cooley et Thomas, est là en effet pour souligner que « l'objet collectif » est toujours le résultat d'un processus interactionnel, qui, en constituant le groupe sur lui-même à travers les références de ses membres à un « nous », reconduit en dernière instance aux individus et à leurs représentations. Cette émergence de la réalité sociale par structuration du sens au travers de définitions de situations et par « intégration "au présent en émergence", du discours sur le passé et de la projection sur le futur » suppose néanmoins le « symbole partagé » de G. H. Mead, ce qui peut fonder la question de la langue du groupe. Poche estime pouvoir élaborer cette question en continuité avec cette perspective interactionniste, en utilisant la problématique de « la langue naturelle » des ethnométhodologues dont nous avons vu qu'il la mettait également en correspondance avec la conception expressive du langage chez Herder.

48 Le point d'articulation est alors la notion de « membre », une notion controversée quant à sa portée exacte chez les ethnométhodologues qui s'accordent néanmoins pour reconnaître, à la suite d'un texte souvent cité de Garfinkel et Sacks[31], qu'elle ne réfère pas à une personne (et par là ne recouperait pas l'idée de l'appartenance d'une personne à un groupe) mais « à la maîtrise du langage naturel ». Poche fait ressortir que cette maîtrise du langage naturel étant sociale, le terme de « membre » reste, quoiqu'en disent les ethnométhodologues, le symptôme de la question du groupe, » en quelque sorte en filigrane inavoué derrière le problème du langage naturel ». De ce « filigrane » on peut, pensons-nous, tracer l'origine chez Schutz, dans ce qu'il nomme « socialisation structurelle de la connaissance », à savoir la possibilité d'un cadre partagé, d'un langage et d'une objectivité commune, garantis par le postulat de la réciprocité des perspectives mis en œuvre dans l'interaction. Ces perspectives réciproques, nous dit Schutz, sont des « constructions de pensées typifiées », elles sont donc incluses dans l'attitude naturelle et soustraites au doute jusqu'à preuve du contraire. Par leur opération : « on admet généralement que la portion du monde acceptée par moi l'est aussi par vous (...) plus encore qu'il est admis par *Nous*. Mais ce *Nous* n'inclut pas seulement vous et moi mais « quiconque pourvu qu'il soit l'un de *Nous* », c'est-à-dire quiconque dont le système de pertinence soit suffisamment conforme au vôtre et au mien »[32]. Voilà le « groupe » et ses limites réintroduits en effet, mais soulignons-le, il relève maintenant entièrement de la connaissance ordinaire et de procédures à l'œuvre dans l'interaction. La théorie des procédés interprétatifs de Cicourel, à laquelle Poche se rapporte principalement pour développer ce que l'ethnométhodologie pourrait apporter à une théorisation sociologique de la langue[33], est d'ailleurs édifiée sur les fondations de cette socialisation structurelle de la connaissance de Schutz. Les procédés interprétatifs sont, rappelons-le, des procédés génériques (transsituationnels), qui dans l'interaction, guident la constitution des expériences et des actions sur la base de l'orientation des participants à l'égard d'un

monde commun et de ce « que tout le monde sait » (ce que Cicourel nomme « un sens de la structure sociale », que l'usage répété de ces principes sociocognitifs permet de reproduire). Ils permettent de rendre circonstanciellement adéquates et pertinentes des réserves de connaissance socialement transmises telles un « dictionnaire oral ». Deux procédés parmi ceux que recensent Cicourel, sont particulièrement mis en relief par Poche pour rendre compte de la stabilité de pratiques langagières correspondant à la régulation endogène d'une langue « orale-locale » : celui des « formes normales », dont le rôle dans l'interprétation du discours en situation contribue à fixer la forme linguistique ; et celui des « vocabulaires descriptifs en tant qu'expressions indexicales », qui permettent d'articuler dans le discours des contextes d'expériences et d'action, de localiser, spatialement et temporellement, un répertoire de traits avec leurs halos de connotations, et de fournir ainsi « des significations normativement acceptables aux activités présentes ou aux comptes-rendus d'activités passées »[34]. Ce dernier procédé contribue ainsi à établir le lien entre langage et groupe dans une démarche sociocognitive qui met le monde sous forme intelligible, construit du sens et fait, par là-même, d'un langage le « véhicule de l'autoreprésentation d'un groupe, le mode d'expression de ses représentations propres ».

49 L'un et l'autre procédés comportent un renvoi à « ce que tout le monde sait » et en conséquence, selon Poche, à une limite groupale même floue à laquelle on peut considérer que cette formule fait implicitement référence et qui oblige de localiser l'interaction, et au-delà le groupe : « la contextualité suppose une référence « physique » et une continuité temporelle minimale ». Mais alors, la référence au groupe n'est plus, à suivre ce raisonnement, seulement enchâssée dans les raisonnements pratiques et les orientations mondaines des « membres ». Poche lui fait correspondre une représentation objective et donc au bout du compte *un groupe*, avec son territoire et son histoire et à la vie concrète duquel rapporter la construction sociale des contextes (ou pour le dire autrement « de la réalité »). Mais c'est là une modification de cadre théorique, ou plus exactement l'introduction d'une tension entre les différentes références théoriques que cherche à combiner Poche et ces tensions risquent parfois à défaut de trouver leur résolution, d'aboutir à des apories.

50 En effet, le renvoi à ce que « tout le monde sait », concernait des attentes à l'égard de la stabilité des apparences (comme l'indique la notion de formes normales) et de la régularité et de la concordance des interactions, elles-mêmes soutenues par l'adhésion « aux faits naturels de la vie » et par les pratiques des acteurs[35]. L'usage de la langue locale sollicite ainsi un arrière plan de savoir-faire, d'us et coutumes, d'institutions, etc., sur le fond desquels le sens et la portée des descriptions au sens large (des « comptes rendus ») sont rendus intelligibles pour ceux-là mêmes (« les membres ») qui étant engagés dans les situations sur lesquelles elles portent, savent s'en servir comme qualifications, définitions, instructions, etc. Cet usage, cependant, ne suppose pas que la langue locale et l'appartenance au groupe, en tant qu'horizon des compréhensions partagées, soient représentées comme telles c'est-à-dire en tant que réalités objectives discrètes, conceptuellement individualisées. L'une et l'autre existent donc plutôt sous le mode particulier des « attentes constitutives d'arrière plan » dont parle Garfinkel[36] : un horizon d'entente et d'accord préalable[37].

51 De plus, en tant que forme par laquelle une collectivité se rend intelligible à elle-même en articulant ses contextes « dans des termes qui soient son propre compte-rendu », cette langue n'est, (comme il a été indiqué précédemment), détachable ni de ses contenus ni de

qui la parle. Si l'on peut considérer que ces auto-interprétations viennent à constituer un « être bessanais », on accordera qu'il n'équivaut pas à une essence[38] parce qu'il est le corrélat de pratiques qui organisent les activités sociales ordinaires[39] et qui, en mobilisant des ressources symboliques construisent leur sens ; ni ces auto-interprétations (ni, non plus, « l'être bessanais ») ne nécessitent de supposer une forme de conscience collective, comme mode de représentation propre à un système social, dans la mesure où elles demeurent disséminées dans les situations diverses et contingentes de la vie sociale pratique[40]. Pourra d'ailleurs en faire partie, à l'occasion, l'auto-identification discursive d'un « nous » mais lorsqu'une telle identification a lieu, il s'agit alors d'une activité située et socialement organisée (comme l'ont justement développé des ethnométhodologues[41]). Dans ce cas « l'identification comme Bessanais » supposera nécessairement d'autres identités comparables, dont elle se distinguera selon des dimensions d'inclusions ou de contrastes rendus pertinents dans les circonstances où s'identifier comme « Bessanais » vient à faire sens et a des conséquences pratiques.

52 Mais ici vient se manifester une de ces tensions, dont nous avons dit qu'elles caractérisaient la démarche de Poche : il refuse en effet vigoureusement que les Bessanais aient à se définir dans leur rapport avec leur « voisins » ; et cela sans doute parce qu'une telle définition impliquerait une moindre permanence et une moindre autonomie que celles qu'il pense nécessaires d'accorder au groupe pour donner un fondement à ses définitions de situations. Les caractéristiques de la pensée ordinaire, pourtant convoquée par Poche et qui sont celles de l'identification « mondaine » de l'appartenance se formulant de façon variable en situation, sont finalement récusées. Elles ne sauraient convenir à « l'appartenance » attribuée à la maîtrise de la langue-langage, dès lors qu'on lui fait jouer le rôle théorique, « maintenu en filigrane », de la manifestation d'un tout social qui doit garantir l'objectivité du sens, et en particulier l'objectivité du sens de la totalité dans lequel les individus viennent s'inscrire. Nous sommes bien confrontés ici à des cadres théoriques difficilement conciliables et prenant le risque d'une aporie, ne doit-on pas revenir sur ce qui a été dit plus haut et reconnaître qu'une forme de conscience collective est finalement bel et bien évoquée par Poche avec l'affirmation de la prééminence d'un « tout » social, de sa consistance et de son autonomie, dont l'existence en tant que système social doit excéder[42] celle de la langue qui n'en est plus alors *seulement que* l'expression ?

53 La solution de ces tensions pourra alors être recherchée (on hésite à dire, classiquement) dans une perspective maussienne. De la langue locale, de son « dictionnaire oral », ne peut-on pas en effet dire que, via l'indexicalité, elle permet d'accéder « au concret, au complet » ? L'intuition de Poche pourrait alors bien être, nous nous risquerons à l'avancer, que la réflexivité ethnométhodologique s'ajuste particulièrement bien à la perspective selon laquelle « la vie du groupe en tant que groupe ne se laisse nullement extraire de la vie concrète des membres qui la composent »[43] et qu'elle permet de donner aux thèses de Mauss une inflexion qui en préserve cependant la substance. A celle notamment que résume, à propos du don, Karsenti : « le fait social dont il est désormais question, loin d'indiquer une généralité désincarnée, émane de la description d'une réalité constituée d'expériences communes qui manifestent la vie du groupe en tant que groupe. Le complet, par un singulier détour s'identifie donc au concret conçu comme l'expression vivante d'un groupe social considéré dans sa globalité »[44]. On aura alors compris que la langue locale est justement ce qui permet cette description pour autant que cette dernière, en toute réflexivité ethnométhodologique, fait elle-même partie « de la réalité constituée d'expériences communes qui manifestent la vie du groupe en tant que groupe ».

NOTES

1. Précisons d'emblée que par « langues régionales ou minoritaires », au sens de la Charte, on entend : pratiquées traditionnellement sur un territoire d'un État par les ressortissants de cet État qui constituent un groupe numériquement inférieur au reste de la population de l'État ; différentes de la (des) langue(s) officielle(s) de cet État. Elles n'incluent en conséquence ni les dialectes de la (des) langue(s) officielle(s) de l'État ni les langues des migrants.
2. G. Dupont, « Après des mois de controverses, la ratification de la Charte européenne au point mort ».
3. P. Achard, « Un idéal monolingue », in G. Vermes et J. Boutet (eds.), *France, pays multilingue*, (Tome 1 : *Les langues en France un enjeu historique et social*), Paris, L'Harmattan, 1987.
4. *Op. cit.*, p. 38.
5. « Les nouvelles orientations pour le développement de l'enseignement des langues régionales », Discours de J. Lang, 25 avril 2001.
6. « Les langues de France, présentation », ministère de la culture, Délégation générale à la langue française et aux langues de France, http://www.culture.fr/culture/dglf/politique-langue/valo-lang-reg.html
7. National, européen, mondial, et il est clair que les qualificatifs, ici, sont substituables selon les circonstances : le patrimoine est une « notion globale », elle circule de façon fluide entre ces niveaux.
8. Conseil de l'Europe, dossier de presse : http://www.coe.int/T/F/Communication_et_Recherche/Presse/Dossiers_th %E9matiques/Langues_minoritaires/
9. F. Heran., A. Filhon et C. Desprez, « La dynamique des langues en France au fil du XX^e^ siécle », *Population et Sociétés*, n°376, février 2002.
10. « Six fois sur dix cette langue a été transmise en même temps que le français. Dans la moitié des cas il s'agit de langues régionales et frontalières, dans l'autre moitié des cas elles sont liées à l'immigration ».
11. ... Auvergnats, of course !
12. B. Poche, *Les langues minoritaires en Europe*, Presses universitaires de Grenoble, 2000.
13. P. Achard, *La sociologie du langage*, Paris, PUF, (coll. Que sais-je), 1993.
14. B. Poche, « La construction sociale de la langue », in G. Vermes et J. Boutet (eds.), *France, pays multilingue* (Tome 1) : *Les langues en France un enjeu historique et social*, Paris, L'Harmattan, Coll. « Logiques sociales », 1987.
15. Outre sa contribution à l'ouvrage de G. Vermes et J. Boutet (eds.), déjà cité : / « Un modèle sociologique du contact de langues : les coupures du sens social », *Langage et société*, n° 43, (mars 1988) ; pp 49-64, / « Elément pour une phénoménologie des systèmes linguistiques », *Langage et Société*, n° 67, (mars 1994) ; pp. 9-35, / « Les systèmes multilinguistiques en Europe depuis le XIX^e^ siècle », *Cahiers de l'Institut linguistique de Louvain*, 21, n°1-2 (1995), / *Le Monde bessanais, société et représentation*, Paris, CNRS Editions, 1999.
16. Il était encore vrai que la France de 1950 (en gros le recul adopté par Poche) laissait place à de « frappantes diversités », comme le soulignait il y a déjà un certain temps, M. Agulhon, tout en rappelant que dès 1914 l'unification nationale était pleinement

réalisée tant sur le plan politique que sur le plan culturel mais « au sens scolaire du mot culturel ». L'Ecole de Jules Ferry, avait pu conduire au résultat que la quasi totalité de la population savait le français, elle n'avait pas pour autant mis à mal les langues locales et les langues régionales (flamand, alsacien, breton, basque, occitan, catalan, corse) : « le coup mortel leur serait porté – disons-le par anticipation – par la grande et multiforme mutation de nos quarante dernières années ». M Agulhon, « La fabrication de la France, problèmes et controverses », in M. Segalen (ed.) *L'autre et le semblable*, Paris, Presses du CNRS, 1989.

17. Ce qui correspond à une langue pratique, au sens de Quéré : « qui, n'étant pas surplombée par un double représentatif et normatif, n'existe qu'à l'état pratique, au sens où sa forme d'existence consiste uniquement dans l'ensemble des usages qu'en font ses locuteurs pour leurs besoins courants de communication et d'action de leur vie ordinaire. ». Une telle langue n'en est pas moins normée, mais cette normativité n'est pas formulée comme un ensemble systématique et explicite de règles dont procéderaient les pratiques. L. Quéré, « Le statut duel de la langue dans l'État-nation », in G. Vermes et J. Boutet (eds.), *op. cit.*

18. « Eléments pour une phénoménologie des systèmes linguistiques », p. 19.

19. Sauf indication contraire, les pages référencées renvoient au livre : *Les langues minoritaires en Europe*.

20. Sur ce point cf. plus particulièrement « Eléments d'une phénoménologie des systèmes linguistiques ».

21. A titre d'illustration : le cas des Hongrois hors de Hongrie (Slovaquie, Roumanie) ou celui des Slovènes d'Autriche et d'Italie.

22. Enquêtes de F. Broudic et de Ph. Gardy, E. Hammel, Ph. Martel. On trouvera les références précises dans l'ouvrage de B. Poche.

23. Pas vraiment une langue donc, plutôt un code en effet, puisque comme le sait quiconque a participé à ces derniers sans vraiment parler anglais, il n'est pas absolument nécessaire, justement, de le parler pour y « communiquer », on peut par exemple lire son texte et limiter les échanges à quelques formules.

24. *Le Monde bessanais*, (p. 9).

25. Pas contradictoire, telle est notre opinion. Pour Poche, l'autoreprésentation du groupe se pose indépendamment de ses rapports avec les « autres », elle pose la limite qui tout à la fois le sépare et le relie au monde « extérieur ». Nous y revenons ci-dessous.

26. Tant il est vrai comme l'a relevé, parmi d'autres, A. P. Cohen, que dans les transactions frontalières, le maintien de l'attitude à l'égard de l'extérieur « ne peut être convaincante pour les membres d'un groupe ethnique (ni pour d'autres on peut alors le supposer) si elle ne peut apparaître aussi comme moyen authentique de discours à l'intérieur du groupe ». A. Cohen, « La tradition britannique et la question de l'autre », in M. Segalen (ed.), L'autre et le semblable, Paris, Presses du CNRS, 1989. Ajoutons, car cela pourrait ne pas ressortir à ce point de la discussion, que dans le cas général, pour Poche, les personnes participent à plusieurs univers de discours. Ajoutons encore pour faire bonne mesure, qu'il évite soigneusement à propos des langues minoritaires de faire directement référence à l'identité, et encore plus si possible à l'ethnicité, notamment parce que lorsque cette dernière est évoquée dans ce contexte c'est à propos de faits de type nationalitaire ou régionaliste. Or ceux–ci se définissent et se comprennent en référence à l'État au contraire des formes sociales qu'il étudie.

27. *Le Monde bessanais* (p. 11).

28. Références à l'association faite par Herder entre « langue et sensibilité au monde », références faites avec quelque insistance mais par ailleurs peu ou pas développée dans les textes dont nous avons disposé.
29. Sur ce point nous suivrons l'exposé qu'en fait C. Taylor dans « Language and human nature », traduction in C. Taylor, *La liberté des modernes*, (Ch.1), Paris, PUF, 1997.
30. « le langage que je parle, la trame que je ne peux jamais dominer et embrasser complètement, ne peuvent jamais être seulement mon langage, c'est toujours notre langage, en un sens extensif de ce nous » (Taylor, *op. cit.* p. 47).
31. H. Garfinkel et H. Sacks, « On formal structures of practical actions », in J.C McKinney et E.A. Tiryakian (eds.) Theorical Sociology : Perspective and Development, Appleton-Century Crofts, New-York, 1970.
32. A. Schutz, *Le chercheur et le quotidien*, Paris, Méridiens Klincksieck, 1987 (p. 18).
33. D'un point de vue ethnométhodologique ce projet de construction théorique est évidemment une hérésie. Il contrevient à la posture d'explicitation des raisonnements pratiques enchâssés dans les activités sociales et la production de leur ordre identifiant. Selon l'ethnométhodologie, une théorie cherche à substituer à cette intelligibilité incarnée (tout en comptant sur elle pour disposer d'un référent dans le monde vécu), celle de sa propre construction discursive. Le choix de Cicourel, un hérétique justement, est judicieux à cet égard dans la mesure où son but est bien, selon ce standard, « constructif » et qu'il substitue à la multiplicité ouverte des ethnométhodes, sa « théorie » des procédés interprétatifs en vue de rendre compte d'une communauté d'interprétation.
34. A. V. Cicourel, Cognitive sociology, *Harmondworth*, Penguin Education, 1973, p 88.
35. H. Garfinkel, « A Conception of, and Experiment with, 'Trust' as a Condition of Stable Concerted Actions », in O.J. Harvey (ed.), Motivation and Social Interaction, N.Y, The Ronald Press Company, 1963.
36. Ceci est d'ailleurs parfaitement illustré par Poche au sujet de la langue bessanaise, lorsqu'à propos de la situation d'enquête, il souligne l'incongruité des tentatives d'un étranger de parler bessanais. La situation ainsi constituée est à ce point isolée de l'univers des situations « normalement possibles » que les tentatives de reproduire la phonétique bessanaise ne sont mêmes pas reconnaissables comme telles. Il résulte que le bessanais, dans sa forme, n'est pas isolable du contenu qu'il véhicule (le compte rendu d'une situation bessanaise), ni de l'énonciateur.
37. En ne confondant pas cet « accord » avec un « consensus », il s'agit plutôt de ce qui rend possible et le consensus et le conflit : « C'est ce que les êtres humains disent qui est vrai ou faux ; et ils s'accordent sur le langage qu'ils utilisent. Ce n'est pas une conformité d'opinion, mais de forme de vie » Wittgenstein, *Investigations Philosophiques*, §241, Paris, Gallimard, 1961 (traduction modifiée). La proximité ici avec Wittgenstein est revendiquée par la plupart des ethnométhodologues.
38. « qui sont les Bessanais, sont-ils même « quelque chose », une substance ont-ils une qualité propre ? La question n'a pas même à être posée, tant elle est dénuée de sens » (Bessans p. 216).
39. « les Bessanais constituent un groupe ordinaire, composé de gens ordinaires, leurs représentations d'eux-mêmes correspond à des finalités internes, liées à l'élaboration d'une position intelligible et n'a rien à voir avec des oppositions structurelles avec des autres » (Bessans p. 216).
40. Elles ne correspondent non plus, à l'évidence, à l'institution d'un site (« l'espace public ») où une collectivité se donne à voir comme individu collectif, et institue du

même coup un « nous » en extériorité du social (un meta-social dont la langue est un exemple possible). Cette extériorité est en effet incompatible avec la notion de groupe et de langue locale chez Poche. Jean Widmer a développé l'idée, à propos du contraste entre Suisse francophone et germanophone que le rapport de la collectivité à ce meta-social se fait selon deux grands modèles : l'extériorité de la langue standardisée comme métaphore de l'arbitraire du signifiant institutionnel ; le repli métonymique sur la collectivité de la langue en tant que « parler », qui nie cet arbitraire.
(J. Widmer, « Langues et configurations de l'espace public », Hermes, 19, 1996). On peut se représenter la théorisation de langue locale de Poche comme l'effort pour fonder cette dernière dans la pratique d'une langue parlée hors de l'emprise directe d'appareils politiques, et ainsi ne pas faire de l'identification entre langue et groupe seulement la négation de l'arbitraire de l'institution.

41. M. Moerman, « Le fil d'Ariane et le filet d'Indra » in C. Labat et G. Vermes (eds.) *Cultures ouvertes, sociétés interculturelles, du contact à l'interaction*, Paris, ENS Editions Fontenay / St-Cloud et l'Harmattan, 1994.

42. « Ce qui définit un groupe, c'est la conscience de constituer un groupe, conscience qui est fondée sur des éléments bien plus vastes et englobants que le seul fait de parler un idiome particulier… » *Les langues minoritaires*, p. 154.

43. B. Karsenti, *Marcel Mauss, Le fait social total*, Paris, PUF, Coll. philosophies, 1994, p. 47.

44. *Ibid.*, p. 45.

AUTEUR

PHILIPPE POUTIGNAT

Sociologue, Urmis-Soliis